



**IMPORTANT**

**DOCUMENT À CONSERVER  
TOUTE L'ANNÉE**

**École de la Paix**

# **Renseignements aux parents (TSA)**

## **Année scolaire 2023-2024**



**ÉCOLE DE LA PAIX**

**830 Boul. Basile-Routhier, Repentigny, QC J6A 7W9**

**Téléphone : (450) 492-3576**

## PERSONNEL AU SECTEUR TSA

### DIRECTION DE L'ÉCOLE

Maxime Brosseau, directeur

Nancy Hamel, directrice adjointe responsable du secteur TSA.

Audrée-Maude Verville, directrice adjointe

### ÉQUIPE CLASSE

Groupes	871	872	873	874	875	886	887	888
Enseignante	Johanie Lamoureux	Andreea Bogdan	Pascale Perreault	Julie Matte	Marie-Eve Anctil	Mélanie Smith	Janie Bégin	Myriam Tremblay Boisvert
Éducatrice spécialisée	Emy Lafontaine	Maylynda M.-Poitras	Joannie Levasseur	Martine Rochon	Olivier Bienvenue	Catherine Brissette	Christine Thériault	Audrey Forest

### ÉDUCATEURS PIVOT

Brigitte Beaudry

Sébastien Lagacé

### PROFESSIONNELS

Émilie Thériault, psychoéducatrice (poste 3291)

Stéphanie Moutquin, ergothérapeute (poste 3290)

Zahir Madi, orthophoniste (poste 3292)

Sophie St-Denis, technicienne en stimulation du langage

### SPÉCIALISTES

Musique : Genviève Beaudry et Lori Gaucher

Anglais : Victoria Cucer et Catherine Nozifort

Éducation physique : Dominic Lévesque, Laurance Tetu et Frédéric Bernier

### RENCONTRES SUR RENDEZ-VOUS

Pour rencontrer un membre du personnel, il est nécessaire de prendre rendez-vous en communiquant avec l'équipe classe ou en laissant un message téléphonique au secrétariat.

## HORAIRE DE LA JOURNÉE

Arrivée des berlines	8 h 15
Début de l'avant-midi	8 h 25
Récréation	10 h 13 à 10 h 39
Fin de l'avant-midi	11 h 36
Diner	11 h 36 à 12 h 36
Accueil	12 h 36 à 12 h 41
Début de l'après-midi	12 h 41
Fin de la journée	14 h 59
Départ des berlines	15 h 05

### HORAIRE DU SECRÉTARIAT

Matin: 7 h 30 à 11 h 45

Après-midi: 12 h 45 à 15 h 30

## MANDAT DU SERVICE D'ADAPTATION SCOLAIRE

Permettre aux élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme avec ou sans déficience intellectuelle moyenne à sévère d'évoluer dans un environnement pédagogique respectant leur rythme et leur besoin et de maximiser leur autonomie.

Favoriser le développement global de l'enfant sur les plans de l'autonomie fonctionnelle, de la communication, de la lecture et de l'écriture, des mathématiques, de la gestion du temps et de l'argent, de la motricité globale et de la socialisation.

## PROGRAMMES OFFERT EN ADAPTATION SCOLAIRE

PFEQ : programme de formation à l'école québécoise.

- Programme dispensé dans toutes les écoles du Québec

PFEQ-Modifié

- Lorsque le défi posé par les exigences du programme est hors de portée pour un élève.
- Évaluation avec attentes modifiées
- Mesure exceptionnelle qui a pour but de permettre à votre enfant de progresser au meilleur de ses capacités
- Décidée dans le cadre de la démarche du plan d'intervention.
- Des mesures de flexibilité et d'adaptation ont d'abord été mises en place.
- Peut avoir des répercussions importantes sur le cheminement scolaire de l'enfant.

CAPS : compétence axée sur la participation sociale

- S'adresse aux élèves de 6 à 15 ans avec DIMS
- Développer 5 compétences dans les 7 matières proposées, et ce, dans tous les domaines de vie de l'élève.
- Finalité: développer des comportements autodéterminés chez les jeunes afin de favoriser leur participation sociale

CAPS – Accès élargi

- Afin de mieux répondre aux besoins de certains élèves, le MEQ permet un accès élargi à ce programme pour des élèves qui n'ont pas de DIMS
- Démarche rigoureuse et multidisciplinaire
- Critères précis
- Réévalué annuellement.

Selon le profil de votre enfant, l'équipe école pourrait émettre des recommandations visant l'accès à l'un ou l'autre de ces programmes.

## ABSENCE DE VOTRE ENFANT

Si votre enfant doit s'absenter, vous devez déclarer son absence via le portail [Mozaïk](#) ou communiquer avec le secrétariat de l'école, au numéro 450-492-3576 boîte vocale #1. Laissez sur la boîte vocale des absences le nom de votre enfant, son groupe ainsi que le motif et la durée de son absence.

Lorsque votre enfant fréquente aussi le service de garde, vous devez alors informer, à la fois, la secrétaire d'école et la technicienne du service de garde. 450-492-3576 boîte vocale #2

Par mesure de sécurité, si votre enfant est absent de l'école et que nous n'avons pas reçu votre appel, la secrétaire tentera de vous joindre à la maison ou au travail.

## RETARD DE VOTRE ENFANT

Dans tous les cas de retard, l'enfant doit entrer par le secrétariat, porte 1. La secrétaire communiquera avec le secteur TSA afin qu'un intervenant vienne chercher votre enfant. Si le retard est prévisible, vous devez en informer le secrétariat.

Lorsque vous déposez votre enfant au secrétariat, vous devez vous assurer qu'il est disponible et prêt à collaborer aux activités proposées. S'il est en tension émotive, nous vous demandons de régler la situation avant de quitter afin que votre enfant passe une meilleure journée avec nous.

## DÉPART HÂTIF D'UN ENFANT

Si votre enfant doit quitter l'école avant la fin des cours, vous devez nous informer par écrit ou par téléphone. Dans la mesure du possible, nous vous demandons de ne prendre aucun rendez-vous chez un spécialiste de la santé pendant les heures de classe. Il est important que votre enfant s'absente le moins souvent possible. Consultez le calendrier scolaire et prenez plutôt rendez-vous lors des journées pédagogiques.

Veuillez prendre note que nous n'autorisons aucun enfant à quitter l'école seul pendant l'horaire de fréquentation scolaire.

Si vous autorisez le départ de votre enfant avant la fin des cours, vous devez passer le chercher au secrétariat de l'école. Seules les personnes autorisées au dossier de l'élève pourront quitter avec ce dernier. Il est possible que nous vous demandions une carte d'identité.

## CHANGEMENTS AU DOSSIER DE VOTRE ENFANT

### CHANGEMENT D'ADRESSE OU DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

Vous devez signaler **au secrétariat de l'école** tout changement d'adresse et de numéro de téléphone (maison, travail, cellulaire) le plus rapidement possible.

De même, s'il y a des modifications en cours d'année, vous devez signaler tout changement au niveau des coordonnées de la personne que nous devons joindre en cas d'urgence.

### FICHE URGENCE-SANTÉ

Vous devez communiquer avec le secrétariat dès qu'il y a un changement au dossier médical de votre enfant. Ainsi, nous modifierons les informations disponibles sur la fiche urgence-santé de votre enfant.

## COMMUNICATIONS AUX PARENTS

Nous tenons à vous informer que la majorité des communications s'effectue par courriel ou par Teams. L'agenda demeure aussi un moyen de communication avec l'équipe classe.

Veillez noter que ces communications se feront pendant les heures de travail ouvrables et prévoir un délai de 24 à 48h pour les réponses.

De plus, chaque mois, l'Info-Parents est acheminé par courriel à tous les parents. Veuillez en prendre connaissance afin d'être au courant de ce qui se passe à l'école.

Vous devez donc transmettre une adresse électronique valide et nous aviser de tout changement.

## STATIONNEMENT

Nous vous demandons d'utiliser les stationnements dans la rue afin de permettre au personnel qui doit se déplacer d'avoir un accès rapide à leur véhicule. De plus, il est interdit de circuler dans le débarcadère entre 7h30 et 16h00

## TRANSPORT SCOLAIRE

Tous nos élèves en adaptation scolaire peuvent bénéficier du transport en berline. Les règles du transport vous seront acheminées en début d'année. En plus d'aviser le secrétariat et le service de garde, vous devez communiquer avec le conducteur lorsque votre enfant s'absente de l'école et qu'il n'a pas besoin du service de transport.

Pour toute question relative au transport, veuillez communiquer avec le Centre de services scolaire au numéro 450-492-9400 poste 6700.

## SERVICE DE GARDE

### PERSONNEL

Stéphanie Duchesne, technicienne en SDG (poste 6040)

Marie-Eve Arsenault, éducatrice classe principale

### HORAIRE

Matin : 6h45 à 8h15

Midi : 11h36 à 12h41

Après-midi : 14h55 à 18h00

### DÎNERS À L'ÉCOLE

Les élèves du secteur TSA sont sous la responsabilité du service de garde lors du dîner. Pour chaque présence à l'heure du dîner, vous serez facturés (3.40\$). Les élèves ont accès à un micro-ondes pour réchauffer leur repas. Les contenants de type *thermos* sont autorisés. Pour des raisons de sécurité, il est interdit d'utiliser des contenants de verre à l'école.

Certains élèves présentent des allergies sévères à certains produits alimentaires. Il peut même arriver que l'odeur entraîne une détresse respiratoire majeure. **Tous les produits à base d'arachides et de noix sont interdits à l'école. De même que les produits de poissons nécessitant une cuisson.** D'autres produits pourraient également être interdits pour un groupe d'élèves selon l'allergie présente chez un élève du groupe.

## L'IMPORTANCE DES SAINES HABITUDES ALIMENTAIRES DANS LES BOITES À LUNCH

La nutrition et l'adoption d'une saine alimentation favorise la concentration, l'attention et le développement des enfants.

Ainsi, l'alimentation idéale d'un enfant se compose d'aliments riches en éléments nutritifs et en énergie. Ainsi, nous vous sensibilisons à l'importance de préparer des repas et des collations équilibrées à votre enfant. Le guide de l'alimentation recommande d'une à trois collations par jour. Il recommande **des fruits, des légumes et des produits laitiers** et suggère fortement d'éliminer les aliments riches en gras et en sucre tels que les boissons gazeuses, les croustilles, chocolat, les friandises, etc.

Nous savons que la sélectivité alimentaire peut être un enjeu pour certains de nos élèves. Dans ce cas, nous vous encourageons à en discuter avec l'équipe classe dès le début d'année afin de planifier des interventions afin de vous soutenir dans ce défi.

## JOURNÉE PÉDAGOGIQUES

Le service de garde est ouvert lors des journées pédagogiques. Fermeture à 17h00 ces journées. Nous vous demandons de porter une attention particulière aux dates limites d'inscription. Cela nous permet d'organiser le service afin de mieux répondre aux besoins des enfants.

Pour toute information, vous devez communiquer avec la technicienne du service de garde, au 450-492-3576 poste 2.

## ARRIVÉE AU SERVICE DE GARDE

Lorsque vous déposez votre enfant au service de garde, vous devez vous assurer qu'il est disponible et prêt à collaborer aux activités proposées. S'il est en tension émotionnelle, nous vous demandons de régler la situation avant de quitter afin que votre enfant passe une meilleure journée avec nous. Dans le cas où la situation devient récurrente, veuillez communiquer avec la direction responsable du secteur TSA afin d'établir un plan de match pour adresser la situation.

## MODIFICATION OCCASIONNELLE DE LA FRÉQUENTATION

S'il y a des changements aux habitudes de fréquentation du service de garde (par exemple, votre enfant ne doit pas prendre le transport et rester au service de garde), les parents doivent **communiquer avec le service de garde (poste 6040) avant 11h00**.

## SANTÉ

### MALADIES CONTAGIEUSES

Le parent d'un enfant malade doit aviser l'école de l'absence de celui-ci. Il est important de vérifier auprès du médecin s'il s'agit d'une maladie contagieuse. Si tel est le cas, en aviser l'école. L'enfant ayant une maladie contagieuse devrait rester à la maison jusqu'à ce qu'il soit apte à suivre les activités scolaires.

### PRISE DE MÉDICATION

Aucune médication ne sera administrée à votre enfant sans prescription du médecin. Le parent doit compléter et signer l'autorisation prévue à cet effet.

### PÉDICULOSE (poux)

Si vous constatez que votre enfant est porteur, veuillez aviser l'école rapidement afin que les parents de la classe de votre enfant soient informés de la situation. Nous vous remettons une procédure à suivre pour un traitement efficace.

## BRIS DE MATÉRIEL

### MATÉRIEL SCOLAIRE APPARTENANT À L'ÉCOLE OU À UN AUTRE ÉLÈVE.

Si votre enfant endommage du matériel à l'école ou les effets scolaires d'un autre élève, vous devrez le remplacer ou on vous facturera les frais d'entretien ou de réparation.

### LIVRES

Votre enfant a accès à la bibliothèque de l'école. Les élèves sont responsables des livres qu'ils empruntent. Si votre enfant perd ou endommage un livre, des frais vous seront facturés.

## RÉCRÉATIONS

Chaque jour, les enfants sortent prendre l'air et se détendre à l'extérieur. Les enfants doivent donc toujours porter des vêtements adaptés à la météo et à la saison.

## HABILLEMENT

### CODE VESTIMENTAIRE

Les élèves doivent porter des vêtements qui respectent les convenances d'un milieu d'éducation. La tenue vestimentaire et les accessoires doivent être sobres et décentes. Pour obtenir plus de détails, veuillez-vous référer au code de vie de l'école.

Nous vous demandons aussi de fournir des vêtements de rechange.

## **DEUXIÈME PAIRE DE CHAUSSURES**

En plus de la paire de souliers pour l'extérieur, tous les élèves doivent avoir une deuxième paire d'espadrilles pour l'intérieur (classe et cours d'éducation physique).

## **IDENTIFICATION DES BIENS PERSONNELS**

Il est demandé de bien identifier les vêtements et les articles scolaires de votre enfant.

\* \* \* \* \*

En terminant, il est important de retenir que l'école et la maison forment **une équipe** poursuivant le même but : l'éducation des enfants! Partant du principe que chaque intervenant de l'école agit toujours dans le meilleur intérêt de l'élève, si vous ne comprenez pas une décision, communiquez avec l'équipe-école plutôt que de partager votre désaccord avec votre jeune. Ensemble, nous trouverons une solution.

**Bonne année scolaire !**